

M. Hamilton, appuyé par M. Monteith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur le crédit agricole afin de porter de douze millions de dollars à seize millions de dollars le capital de la Société du crédit agricole en vue de porter de trois cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars le pouvoir d'emprunt de la Société; et de prescrire, en outre, certains autres changements en ce qui concerne l'application de la loi.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Nowlan, appuyé par M. Harkness, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier La Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, afin d'autoriser le ministre des Finances à acheter, sur le Compte du fonds des changes établi en conformité de la loi, des valeurs du Fonds monétaire international.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Nowlan, appuyé par M. Harkness, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue de prévoir un arrangement applicable aux années financières commençant le ou après le 1<sup>er</sup> avril 1962 et semblable à celui que la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts a établi à l'égard des années financières antérieures; en vue de prévoir, en outre, dans ledit amendement, que le montant de la subvention soit porté de un dollar et cinquante cents à deux dollars par tête.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Nowlan, appuyé par M<sup>me</sup> Fairclough, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de prescrire le paiement de certains impôts et droits provinciaux par les corporations de la Couronne le ou après le 1<sup>er</sup> jour d'avril 1962.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Chaplin, appuyé par M. Vincent: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada: